

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 MARS 2010 A SAINT-PREUIL

L'an deux mille dix, le quatre mars,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Preuil, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 25 février 2010

Présents :

M. VALTAUD, Président

M. MAUZE ; M. HOSTEING ; M. BRIAULT ; Mme DESBORDES ; vice-présidents

Mme BOINAUD ; M. BOURDIN ; M. BREUILLET ; M. DAVIAUD ; M. EICHERT ; M. A FAURIE ; M. G FAURIE ; M. FORT ; M. FOUGERE ; M. GEORGEON ; M. GUERIN ; M. GRAVERAUD ; M. GUILLOTON ; M. LAGARDE ; Mme LE GOLVAN ; M. LIVET ; Mme MARENDAT ; M. P MARTIN ; M. NOUVEAU ; M. RAUD ; M. SANSONNET ; M. SEUVE ; M. VIGNERON-LAROSA

Absents : Mme RAGONNEAU

Absents excusés : M. DAMOUR ; M. DESAFIT ; M. DIHE ; Mme GOURRY ; Mme LAURICHESSE ; M. Ph MARTIN ; M. NIVET ; Mme ROBICQUET

Titulaires remplacés par suppléants:

M. DAMOUR par Mme SAUVION ; M. DESAFIT par Mme PETIT ; Mme GOURRY par Mme VIAN ; Mme LAURICHESSE par M. BARBOT ; M. Ph MARTIN par M. BEJET ; Mme ROBICQUET par M. PAGNOUX

Secrétaire de séance : Mme VIAN

Madame DESBORDES, Maire de Saint-Preuil, accueille l'assemblée communautaire et laisse la parole à M. VALTAUD, Président.

Monsieur le Président demande l'autorisation au conseil communautaire d'inscrire à l'ordre du jour, deux points complémentaires :

- Autorisation à passer une convention de servitude avec ERDF pour la société Prestations du Fief sur la ZA Le Pont Neuf
- Autorisation à l'entreprise Charente Direct Import à commencer des travaux de terrassement avant la date effective du transfert de propriété sur la ZA le Malestier.

Le conseil communautaire donne son accord, à l'unanimité.

1- Compte-rendu du 15 février 2010

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2- Approbation des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes, Le Plassin, Le Pont Neuf, Le Malestier, le Pôle d'excellence Rurale, le Pôle médical, le Fief de la Couture

Monsieur le Président donne lecture des comptes administratifs 2009 du budget principal, des budgets annexes Le Plassin, Le Malestier, Le Pont Neuf, Le Pôle d'Excellence Rurale, Le Pôle Médical, Le Fief de la Couture.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 ; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3- Approbation du compte administratif 2009 du budget principal

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget principal, puis il se retire.
Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 040 539.22 €	617 797.36€			
Opérations de l'exercice	3 325 311.71€	4 159 231.04€	737 619.98€	1 192 550.85€		
TOTAUX	3 325 311.71€	5 199 770.26€	1 355 417.34€	1 192 550.85€	4 680 729.05€	6 392 321.11€
Résultats de clôture		1 874 458.55€	162 866.49€			1 711 592.06€
Reste à réaliser			245 815.92€	45 615.81€	245 815.92€	45 615.81€
TOTAUX		1 874 458.55€	408 682.41€	45 615.81€		
RESULTATS DEFINITIFS		1 874 458.55€€	1 764 099.75€	1 238 166.66€		1 511 391.95€

4- Approbation du compte administratif 2009 des budgets annexes

Le Plassin

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe Le Plassin, puis il se retire.
Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		24 204.28€	757.90€			
Opérations de l'exercice				757.90€		
TOTAUX		24 204.28€	757.90€	757.90€	757.90€	24 962.18 €
Résultats de clôture		24 204.28€				24 204.28€
Reste à réaliser						
TOTAUX		24 204.28€				24 204.28€
RESULTATS DEFINITIFS		24 204.28€				24 204.28€

Le Malestier

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe Le Malestier, puis il se retire.
Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		35 856.63€	302 578.08€			
Opérations de l'exercice	288 738.61€	336 118.62€	281 039.77€	28 232.54€		
TOTAUX	288 738.61€	371 975.25€	583 617.85€	28 232.54€	872 356.46€	400 207.79€
Résultats de clôture		83 236.64€	555 385.31€		472 148.67€	
Reste à réaliser						
TOTAUX		83 236.64€	555 385.31€		472 148.67€	
RESULTATS DEFINITIFS		83 236.64€	555 385.31€		472 148.67€	

Le Pont Neuf

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe Le Pont Neuf, puis se retire.
Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		664 812.68€	1 455 278.17€			
Opérations de l'exercice	455 326.61€	534 553.88€	455 326.61€	124 923.35€		
TOTAUX	455 326.61€	1 199 366.56€	1 910 604.78€	124 923.35€	2 365 841.39€	1 324 289.91€
Résultats de clôture		744 039.95€	1 785 681.43€		1 041 641.48€	
Reste à réaliser						
TOTAUX		744 039.95€	1 785 681.43€		1 041 641.48€	
RESULTATS DEFINITIFS		744 039.95€	1 785 681.43€		1 041 641.48€	

Le Pôle d'excellence rurale

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe pôle d'excellence rurale, puis il se retire.
Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			39 813.30€			
Opérations de l'exercice		0.34€	253 479.74€	35 965.80€		
TOTAUX		0.34€	293 293.04€	35 965.80€	293 293.04€	35 965.80€
Résultats de clôture			257 327.24€		257 327.24€	
Reste à réaliser			897 992.21€	1 177 557.50€		
TOTAUX		0.34€	1 155 319.45€	1 177 557.50€	1 155 319.45€	1 177 557.84€
RESULTATS DEFINITIFS		0.34€		22 238.05€		22 238.39€

Le Pôle médical

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe pôle médical, puis il se retire.
 Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice		0.18€	27863.06€			
TOTAUX		0.18€	27863.06€		27863.06€	0.18€
Résultats de clôture		0.18€	27863.06€		27863.06€	0.18€
Reste à réaliser			73848.00€	101711.06€	73848.00€	101711.24€
TOTAUX		0.18€	101 711.06€	101 711.06€	73848.00€	101711.24€
RESULTATS DEFINITIFS						0.18€

Le Fief de la couture

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2009 du budget annexe le fief de la couture puis il se retire.
 Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2009 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			10 218.64€		10 218.64€	
Opérations de l'exercice	82 648.69€	82 649.17€	82 648.69€		165 297.38€	

TOTAUX	82 648.69€	82 649.17€	92 867.33€		175 516.02€	82 649.17€
Résultats de clôture		0.48€	92 867.33€		92 866.85€€	
Reste à réaliser						
TOTAUX		0.48€	92 867.33€		92 866.85€	
RESULTATS DEFINITIFS		0.48€	92 867.33€		92 866.85€	

5- Affectations des résultats 2009 du budget principal et des budgets annexes

- Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget principal

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget principal tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (1 874 458.55€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget principal 2010.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 511 391.95€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 363 066.60€

- Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le Plassin

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget annexe Le Plassin tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (24 204.28€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget annexe Le Plassin 2010
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 24 204.28€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

- Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le Malestier

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010, le compte administratif 2009 du budget annexe Le Malestier tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (83 236.64€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget annexe Le Malestier 2010 :
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 46 415.11€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 36 821.53€

- **Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le Pont Neuf**

Après avoir entendu et approuvé le 04 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget annexe Le Pont Neuf tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (744 039.95€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget annexe Le Pont Neuf 2010 :
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 744 039.95€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

- **Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le PER**

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget Pôle d'excellence Rurale tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a pas lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (0.34€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget principal 2010.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 0.34€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

- **Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le Pôle médical**

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget Pôle médical tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (0.18€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget principal 2010.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 0.18€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

- **Affectation du résultat 2009 du compte administratif du budget annexe Le Fief de la Couture**

Après avoir entendu et approuvé le 4 mars 2010 le compte administratif 2009 du budget Fief de la Couture tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (0.48€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- décide d'affecter le résultat 2009 au budget principal 2010.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 0.48€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 0.00€

6- Présentation des orientations budgétaires

Monsieur le Président évoque les orientations budgétaires pour 2010.

Monsieur BOURDIN intervient, en évoquant qu'il aurait souhaité que la commission centre équestre soit associée dès le début du dossier.

Budget principal 2010 -

1 - Section de fonctionnement

Dépenses

1. Chapitre Charges à caractère général

2. Chapitre Charges de personnel :

Recrutement de 4 agents pour la micro-crèche à raison de 30 heures hebdomadaires à partir du 15 avril 2010 ?.

3. Chapitre Autres charges de gestion :

- 1- S.D.I.S : Contribution 2010 : **325 625.34€**
- 2- CALITOM : Contribution 2010 : **1 046 440.10€**
- 3 - Versement de l'attribution de compensation aux communes concernées - **970 893.00€**
- 3- Participation à la mission locale : 0.70€/ habitant soit **6 421.10€**
- 4- Bourses tremplins **4 000.00€**
- 5- **Cordee TPE 4 000.00€**
- 6- Participation au Syndicat Ouest Charente **14 163.70€**
- 7- Participation à l'office de tourisme pour la communication du territoire **15 000€**
- 8- Subventions aux associations : se référer au document joint
- 9- Association ACCOLADE : **115 000.00€**
- 10- Centre équestre - Résiliation du marché -

Recettes

1. Produit de la taxe professionnelle unique identique à 2009 : 1 993 755.00€

2. Bases non connues à ce jour

3. taux 2009 : 11.50%

4. Taux de la TEOM

On constate une augmentation des bases de la TEOM, mais vu l'augmentation de la participation (8.41%), les taux seraient les suivants :

- Fréquence I Segonzac bourg : 17.80%
- Fréquence 0.86 Autres communes : 15.31%

5. Produit de la régie

Main d'œuvre du service voirie

6. Dotations & Participations

Compétences obligatoires

➤ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

○ Programme « Voirie 2010 »

Proposition de positionner 500 000€ et 80 000€ pour les écritures d'ordres.

○ Programme « Matériaux de voirie »

Proposition de positionner 82 000€ de fournitures de matériaux suite à l'évolution du prix du pétrole

- **Programme « Acquisition de matériels voirie »**
Proposition de positionner 70 000€ pour du matériel
- **Programme « Panneaux de signalisation voies communales »**
Positionnement de 20 000.00€
- **Programme « Atelier de Saint Fort sur le Né »**
Positionner l'achat du terrain (Délibération du 3 décembre 2009)

➤ **Développement touristique**

- **Programme « Découverte vallée du Né »**
Consultation maîtrise d'œuvre+ réalisation des travaux d'aménagement (délibération du 10 décembre 2009)
- **Programme Panneaux d'entrée de village en Grande Champagne**
- **Programme Gîte de groupes St Fort - Fonds de concours**

Compétences Optionnelles

➤ **Politique du logement et du cadre de vie**

- **Programme « PIG »**
Positionner la somme de 25 000€ – Convention triennale

Compétences facultatives

➤ **Enfance - jeunesse**

- **Programme micro-crèche**
Acquisition de mobilier, ordinateur,... pour 20 000.00€
- **Programme multi-accueil à Segonzac**
Avis appel à maîtrise d'œuvre, études du fonctionnement et de l'investissement
- **Programme centre de loisirs à Segonzac**
Avis d'appel à maîtrise d'œuvre

Autres

- **Programme Fonds de concours destiné à Segonzac terrain de football**
Positionner 80 000€
- **Programme Fonds de concours destiné à Segonzac pour le projet d'équipement sportif**
Positionner 150 000€ (délibération du 10 décembre 2009)
- **Programme d'aménagement d'un espace parking et espaces verts aux abords du projet équipement sportif de la commune de Segonzac**
Positionner 150 000€ (délibération du 10 décembre 2009)
- **Programme centre équestre**
Des écritures d'ordres sont à prévoir suite à la résiliation du marché
- **Déplacement antenne TBF**
Montant maxi 139 000€ à négocier
- **Programme VRD et espaces verts pôle médical**

- **Programme VRD Chambre d'agriculture**
- **Programme Giratoire sur le Pont Neuf**
- **Programme « Acquisition de matériels informatique, de mobilier et bureautique »**
Logiciel e-magnus (paie) - Matériel informatique

➤ **Compétence économie**

- **Programme acquisition de matériels pour les espaces verts**
Proposition de positionner une somme de 50 000€

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe Le Pont Neuf 2010 Premières orientations budgétaires

1. Acquisition et Viabilisation de 10 hectares de la tranche ouest
2. Maîtrise d'œuvre pour la viabilisation des anciennes pistes
3. Requalification des pistes

Budget annexe Le Malestier 2010 - Premières orientations budgétaires

1. Acquisition foncières 1^{ère} tranche avec l'EPF
2. Viabilisation de la tranche 2

Budget annexe Le Plassin 2010 - Premières orientations budgétaires

Budget annexe Pôle d'excellence Rurale 2010 - Premières orientations budgétaires

1. Chambre Agriculture - Construction du bâtiment

Budget annexe Maison médicale 2010 - Premières orientations budgétaires

1. Maison médicale - Etudes, Travaux

Budget annexe Le Fief de la Couture - Genté 2010 - Premières orientations budgétaires

1. Acquisitions foncières
2. Etude de maîtrise d'œuvre globale
3. Viabilisation des terrains par la régie

Lignièrès Sonneville : Projet d'acquisition immobilière garage/station service

Monsieur le Président fait part du projet immobilier d'acquisition d'un garage/station service.
Monsieur MAUZE intervient en évoquant que le dossier avance un peu trop vite et qu'il a aussi des dossiers à proposer de ce type.
Il demande que la commission économie travaille sur ce sujet rapidement.

Madame MARENDAT évoque qu'il est difficile pour les communes d'intervenir au niveau économique, puisqu'à ce jour c'est la communauté de communes qui possède la compétence économie.
Elle rappelle que les statuts n'ont pas avancé et que la commission n'a pas travaillé depuis plus de six mois et qu'avec le rapprochement des communautés de communes, il serait bien de réfléchir sur les statuts.

Monsieur Gérard FAURIE fait remarquer qu'y a un cumul de projets communaux et non pas de projets communautaires. Il souhaite qu'il y ait un travail sur les statuts et d'avoir une position claire en matière d'économie.

7- DGE 2010 : Maison de santé

Vu la délibération du 22 juillet 2009,

Vu la délibération du 10 décembre 2009 autorisant le Président à déposer un permis de construire modificatif et à demander des subventions auprès des différents partenaires.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, pour la dotation globale d'équipement pour l'année 2010.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté,

Autorise le Président à solliciter le concours des partenaires financiers – dont l'Etat pour la Dotation globale d'équipement pour l'année 2010.

8- Convention de servitude avec ERDF pour Prestations du Fief

Considérant le projet d'implantation de la société PRESTATIONS DI FIEF sur la parcelle ZA 158 sur la ZAE du Pont neuf à salles d'Angles et le plan d'aménagement des réseaux secs nécessaire à l'alimentation du bâtiment,

Considérant la demande de l'entreprise de bénéficier du réseau HTA non prévu dans l'alimentation de base du coffret de réseaux fourni par la CDCGC dans le cadre de la viabilisation de ladite parcelle,

Le réseau HTA fait l'objet d'un fonçage sous la voirie,

Une servitude notariée doit être consentie à ERDF sur les parcelles ZA 159-160 permettant le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur de 6 mètres ainsi que ses accessoires et sur une largeur de 0.50 mètres.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les conditions de la servitude notariée au profit d'ERDF dans le cadre de la création d'un réseau électrique souterrain nécessaire à l'alimentation électrique HTA du bâtiment qui doit accueillir la société PRESTATIONS du FIEF.
- Autorise le Président à signer ladite convention de servitude notariée.

9- ZAE LE MALESTIER – Autorisation de terrassement par Charente Direct Import

Vu le PC n° 1636609w0017 accordé.

Considérant que le transfert de propriété du lot réservé par l'entreprise Charente Direct Import gérée par Monsieur Sébastien FIENGO est en cours d'affectation d'un numéro cadastral auprès du service des impôts fonciers,

Il est demandé à ce que la Communauté de communes autorise M. FIENGO à réaliser ses travaux de terrassement avant la date effective de transfert de propriété du lot viabilisé de la CDCGC à la société Charente Direct Import.

Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur FIENGO, gérant de la société Charente Direct Import à commencer les travaux de terrassement en vue d'y édifier son entrepôt de petit matériel électro ménager dans l'attente du transfert effectif de propriété du lot viabilisé de la CDCGC à la société Charente Direct Import.

Il est rappelé que le prochain conseil de communauté aura lieu le mardi 30 mars 2010 à 18 h 30 à Salles d'Angles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.